

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ARRÊTÉ DE LA COMMUNE DE MORTEFONTAINE-EN-THELLE

Par un arrêté municipal d'ouverture de l'enquête publique n° 2023-32, Monsieur le Maire de la commune de Mortefontaine-en-Thelle a ouvert l'enquête publique sur le projet de révision du PLU arrêté de la commune de Mortefontaine-en-Thelle.

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de révision du plan local d'urbanisme arrêté pour une durée de 31 jours consécutifs. **L'enquête publique se déroulera du Mercredi 21 Juin 2023 à 14 h au Vendredi 21 Juillet 2023 à 19 h.**

Monsieur MOUNAIX Patrick, exerçant la profession de directeur de l'institut des métiers et de l'artisanat en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur titulaire par Mme la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet, plan ou programme et notamment :

- Le dossier complet contenant l'évaluation environnementale. Ces éléments figurent dans le rapport de présentation.
- Les avis émis sur le projet par les personnes publiques associées.
- Le bilan de la concertation.

Le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Mortefontaine-en-Thelle arrêté, les avis émis sur le projet par les collectivités ou organismes associés ou consultés et le porter à connaissance du préfet ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Mortefontaine-en-Thelle pendant 31 jours consécutifs du Mercredi 21 Juin 2023 au Vendredi 21 Juillet 2023 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur qui les visera et les annexera audit registre à l'adresse suivante : Mairie de Mortefontaine-en-Thelle, 13 rue Basse, 60570 Mortefontaine-en-Thelle.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet : www.mortefontaine-en-thelle.fr et les observations pourront être effectuées à l'adresse mail suivante : plumortefontaineenthelle@gmail.com

Toutes les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de la mairie de Mortefontaine-en-Thelle.

Pendant l'enquête publique, toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Mortefontaine-en-Thelle les :

- **Mercredi 21 juin** de 14 h à 17 h
- **Samedi 08 juillet** de 09 h à 12 h
- **Lundi 10 juillet** de 14 h à 17 h
- **Vendredi 21 juillet** de 16 h à 19 h

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire de la commune de Mortefontaine-en-Thelle son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au préfet du département de l'Oise et à la Présidente du Tribunal Administratif.

Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie et sur le site internet hébergeant le dossier d'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an.